

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de SAINT-GERMAIN-DU-BOIS

dossier n° DP07141923E0036

date de dépôt : 17/08/2023

demandeur : Monsieur LOUIS Pascal

pour : Division en vue de construire un lot

adresse terrain : 75 Route de Sens

71330 Saint-Germain-du-Bois

Le Maire

à

Monsieur LOUIS Pascal

1 Rue de la Vieille Route

21121 Val-Suzon

Monsieur,

Vous avez déposé une déclaration préalable le 17/08/2023 à la mairie de SAINT-GERMAIN-DU-BOIS, pour un projet de division en vue de construire un lot situé "75 Route de Sens" à 71330 Saint-Germain-du-Bois.

Par un courrier en date du 06/09/2023, notifié le 08/09/2023, je vous demandais de bien vouloir compléter votre dossier.

Les pièces n'ayant pas été déposées à la mairie dans le délai de 3 mois à compter de la date de notification du courrier de demande de compléments, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet.

Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite de rejet depuis le 08/12/2023.

Je vous rappelle que la réalisation de travaux sans autorisation constitue une infraction au code de l'Urbanisme et est passible d'amendes.

Aussi, si vous souhaitez réaliser votre projet, vous devrez déposer une nouvelle demande en mairie de SAINT-GERMAIN-DU-BOIS.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à SAINT-GERMAIN-DU-BOIS, le 14 DEC. 2023

Mis en ligne le :

19 DEC. 2023

Le Maire,



Nadine ROBELIN